
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 mars 2009

Résolution: CA09 240138

Rues Sainte-Catherine et Clark (coin sud-ouest de l'intersection) - projet particulier - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de construire et d'occuper un bâtiment commercial, sur un terrain vacant (lot 3 931 766) situé au coin sud-ouest de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Clark, de 6 étages comprenant des bureaux, des salles de réunion, un café-bistro et un centre de la petite enfance, et ce, en dérogeant aux articles 10, 70, 81, 97, 369, 605 et 609 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et en se conformant aux plans 1 à 14 réalisés par Menkès, Shooner, Dagenais, Létourneux, architectes, et estampillés par l'Arrondissement le 18 novembre 2008, de même qu'au plan du projet d'implantation préparé par François Beauséjour, arpenteur-géomètre, daté du 1^{er} décembre 2008 (minute 4161);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- soumettre la délivrance du permis de construction et de transformation aux critères du titre VIII du règlement 01-282 et à l'article 9 du règlement CA-24-011, de même qu'aux critères suivants :
 - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
 - la couleur du revêtement de la façade doit être compatible avec celle des édifices significatifs du secteur;
 - les constructions hors toit (les équipements mécaniques, un écran ou un équipement mécanique) doivent être traitées de façon à s'intégrer à la volumétrie des bâtiments et recevoir un traitement similaire à ces derniers de manière à diminuer leur visibilité de la voie publique;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.06
(pp 165)
1084400098

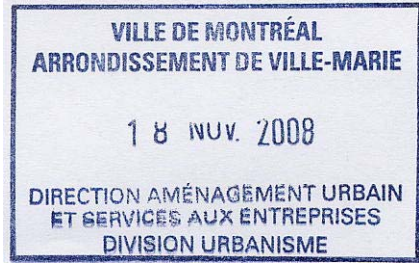
Claude THÉORÊT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 18 mars 2009



Plan 1



LISTE DES DESSINS :

ÉMIS	NUMÉRO	TITRE
GÉNÉRAL		
✓		PAGE TITRE - LISTE DES DESSINS
AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR		
✓		PLAN D'IMPLANTATION
PLANS DES NIVEAUX		
✓		PLAN DU NIVEAU 1
✓		PLAN DU NIVEAU 2
✓		PLAN DU NIVEAU 3
✓		PLAN DU NIVEAU 4
✓		PLAN DU NIVEAU 5
✓		PLAN DU NIVEAU TOIT
ÉLÉVATIONS ET COUPES GÉNÉRALES		
✓		ELEVATION OUEST
✓		ELEVATION EST
✓		ELEVATION NORD
✓		ELEVATION SUD

RUE STE-CATHERINE

RUE ST-URBAIN

RUE CLARK

LÉGENDE

- LIGNE DE LOT
- LIMITE SUPÉRIEURE DU BÂTIMENT
- BORNE
- ARBRE EXISTANT

1 ÉTAGES BRIQUE

7 ÉTAGES BRIQUES

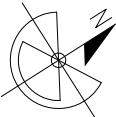
2 ÉTAGES BRIQUES

Plan 2

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

1 8 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME



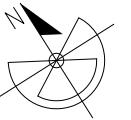
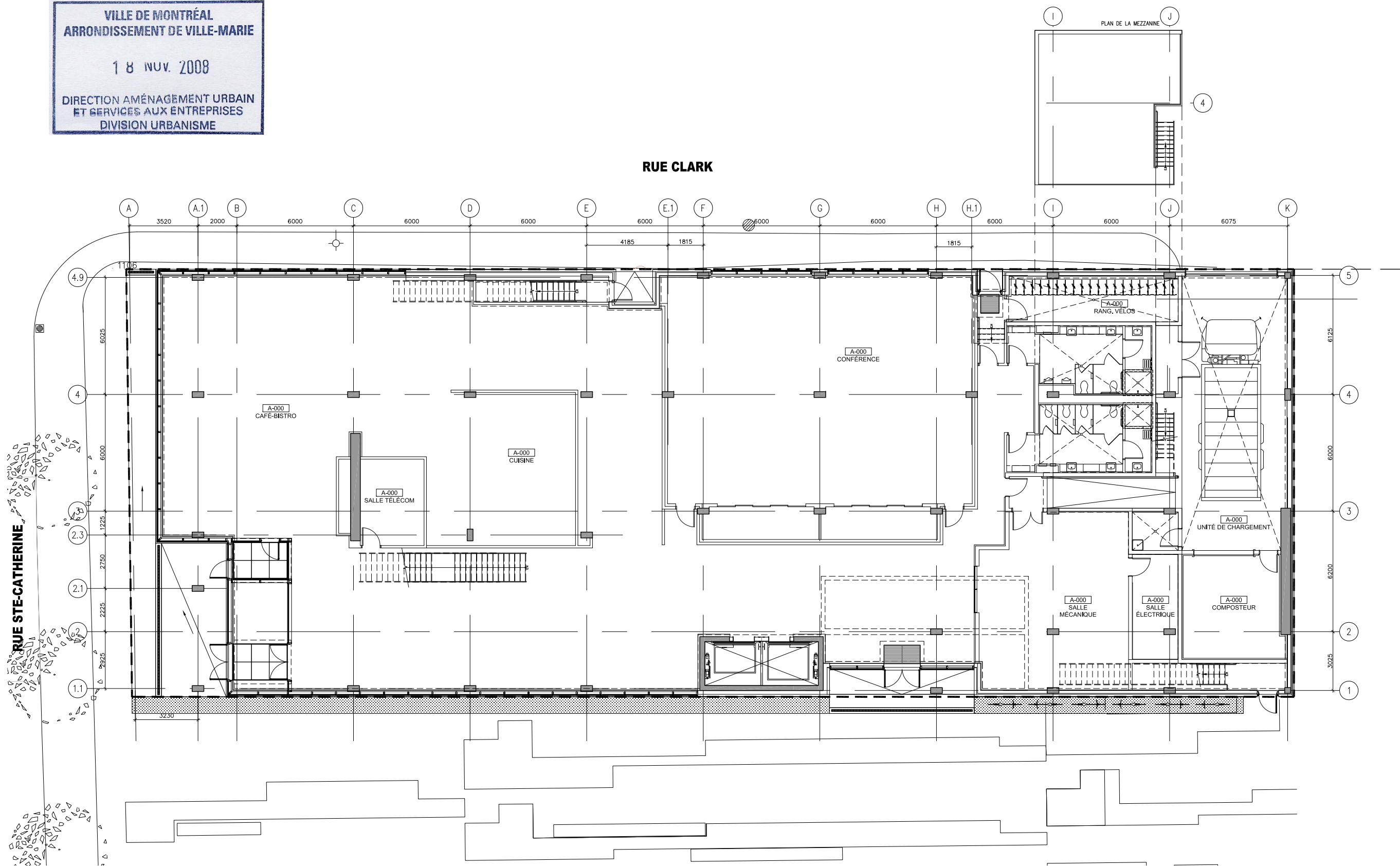
PLAN D'IMPLANTATION
ÉCHELLE 1:300



VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

1 8 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME



PLAN DU NIVEAU 1 (REZ-DE-CHAUSSÉE)
ÉCHELLE 1:200

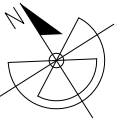
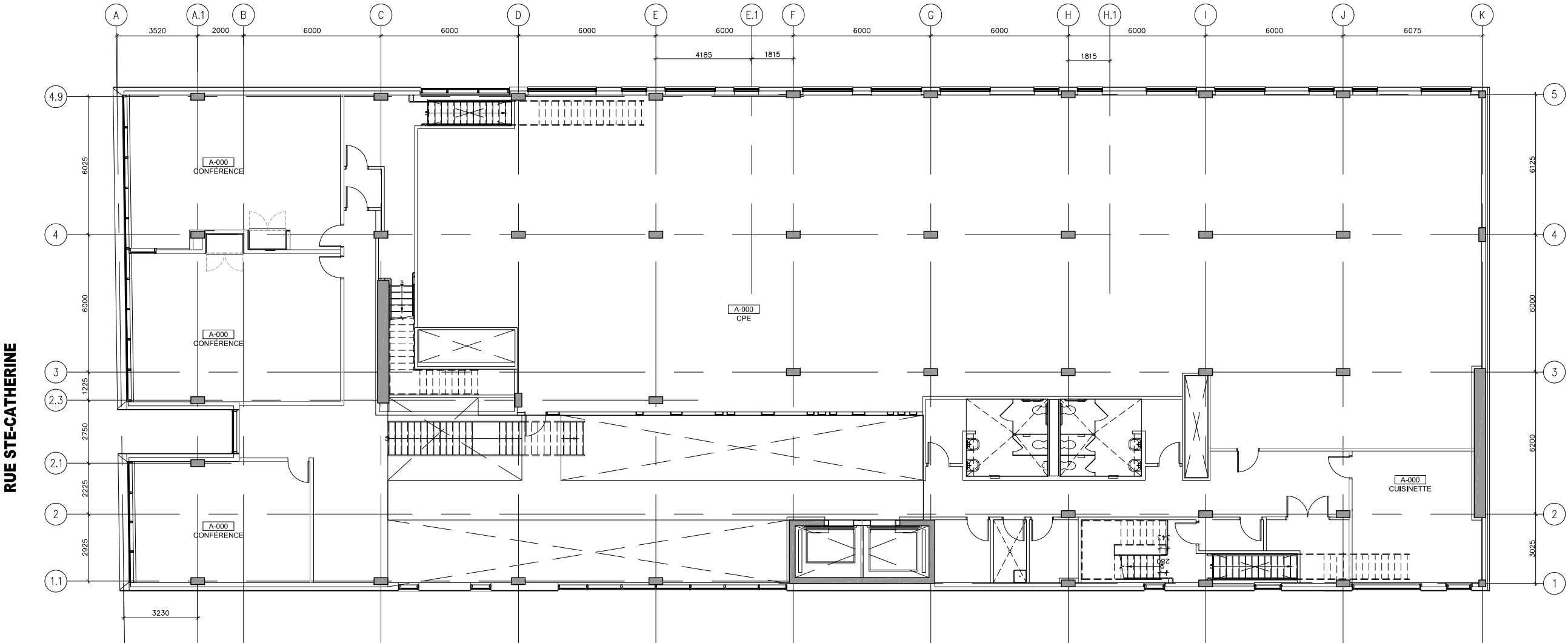


VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

1 8 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

RUE CLARK



PLAN DU NIVEAU 2
ÉCHELLE 1:200

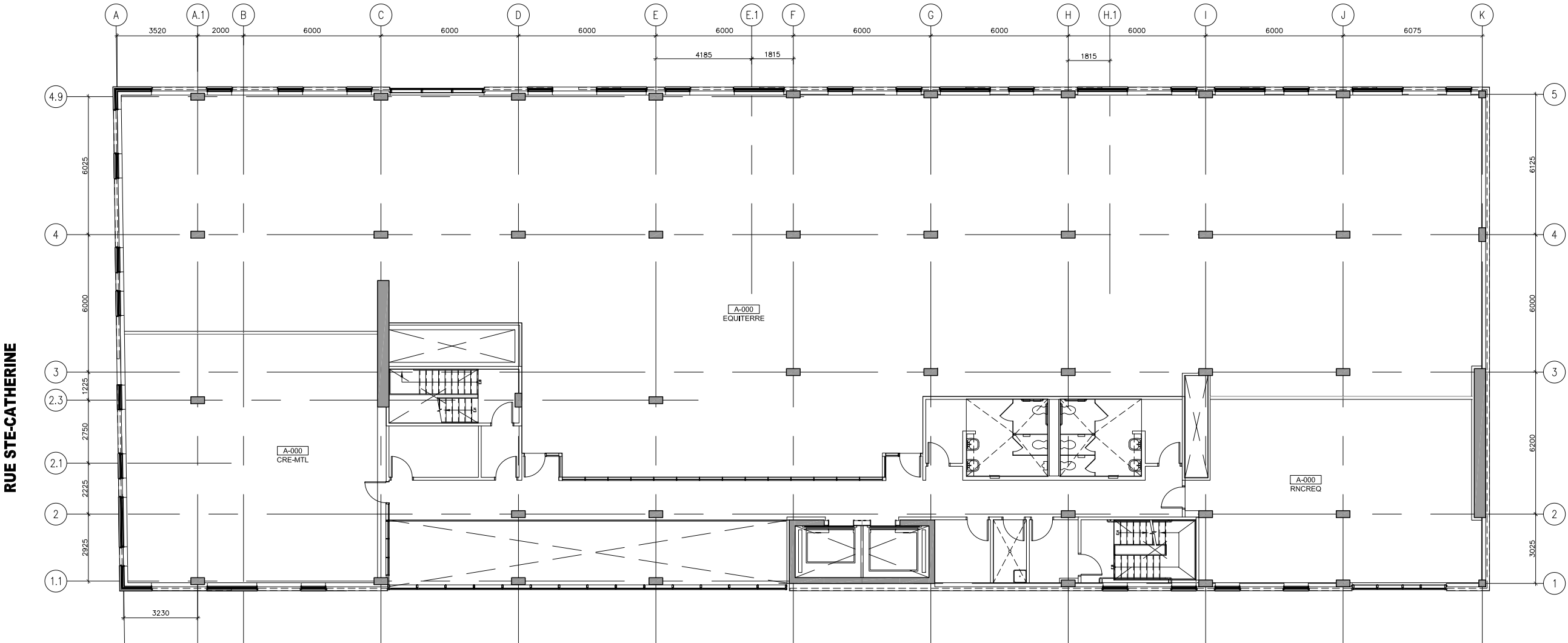


VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

18 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

RUE CLARK



PLAN DU NIVEAU 3
ÉCHELLE 1:200

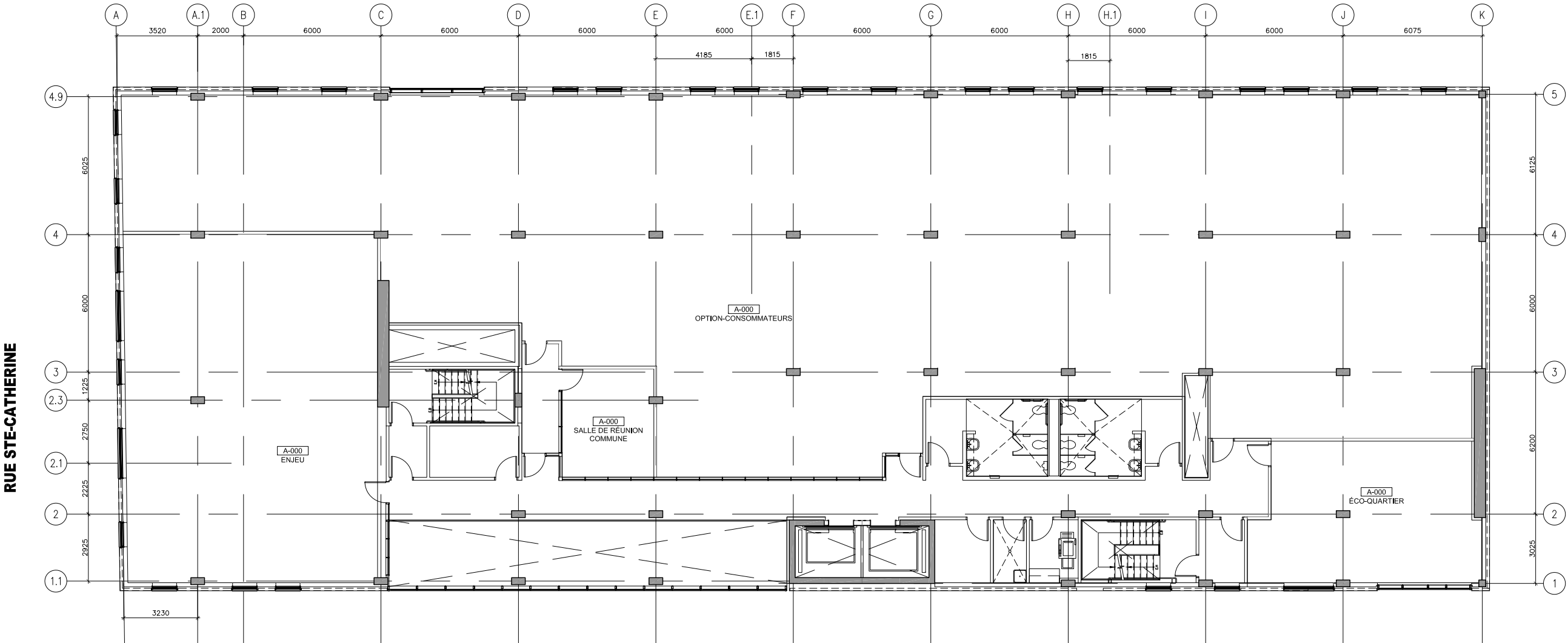


VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

1 8 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

RUE CLARK



PLAN DU NIVEAU 4
ÉCHELLE 1:200

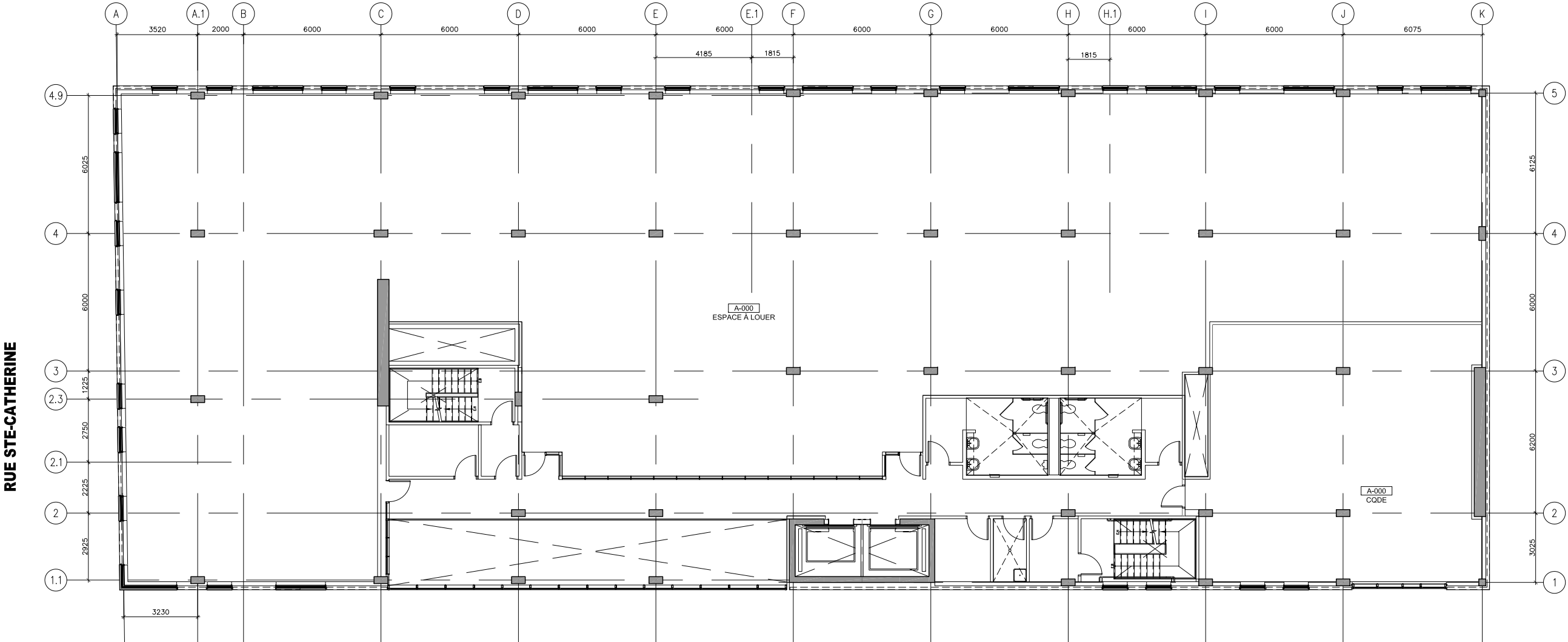


VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

1 8 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

RUE CLARK



PLAN DU NIVEAU 5
ÉCHELLE 1:200

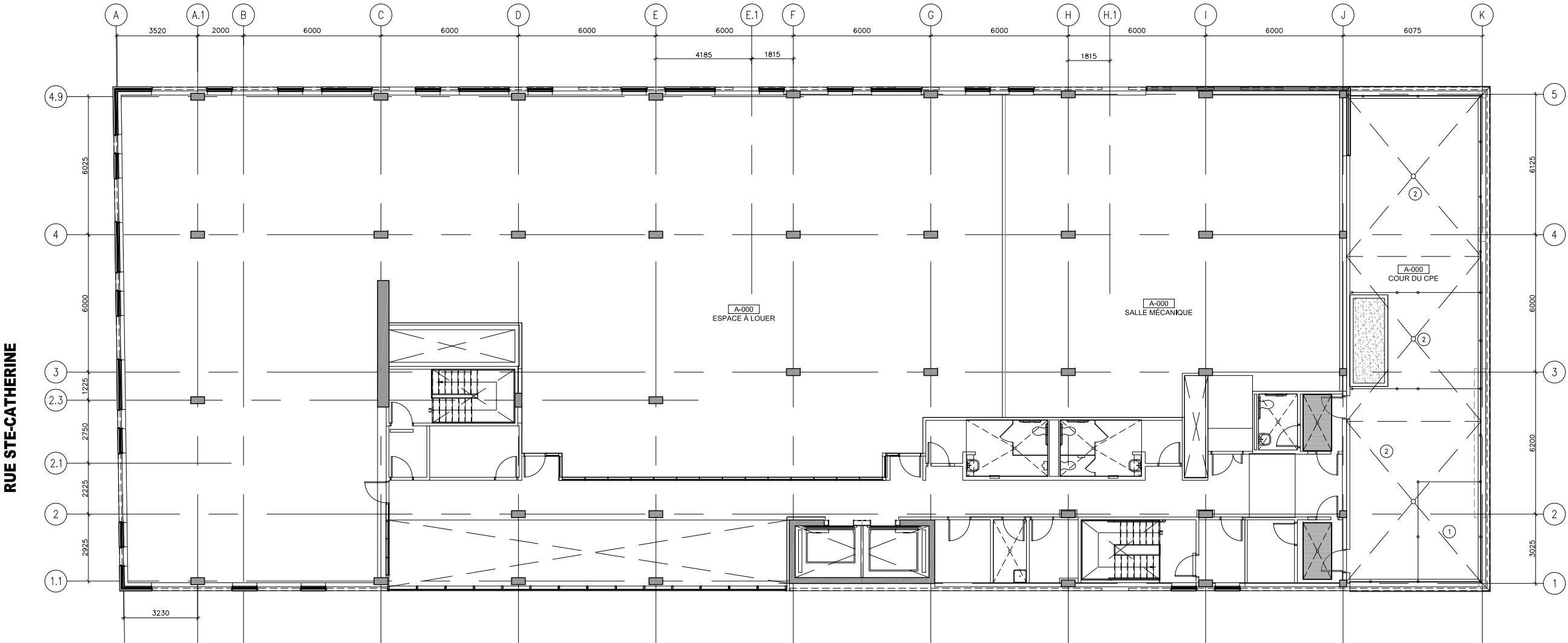


VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

1 8 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

RUE CLARK



LÉGENDE - COUR CPE

- CARRÉ DE SABLE
- COIN POUPONS
- AIRE DE JEUX
- CLÔTURES

PLAN DU NIVEAU 6
ÉCHELLE 1:200

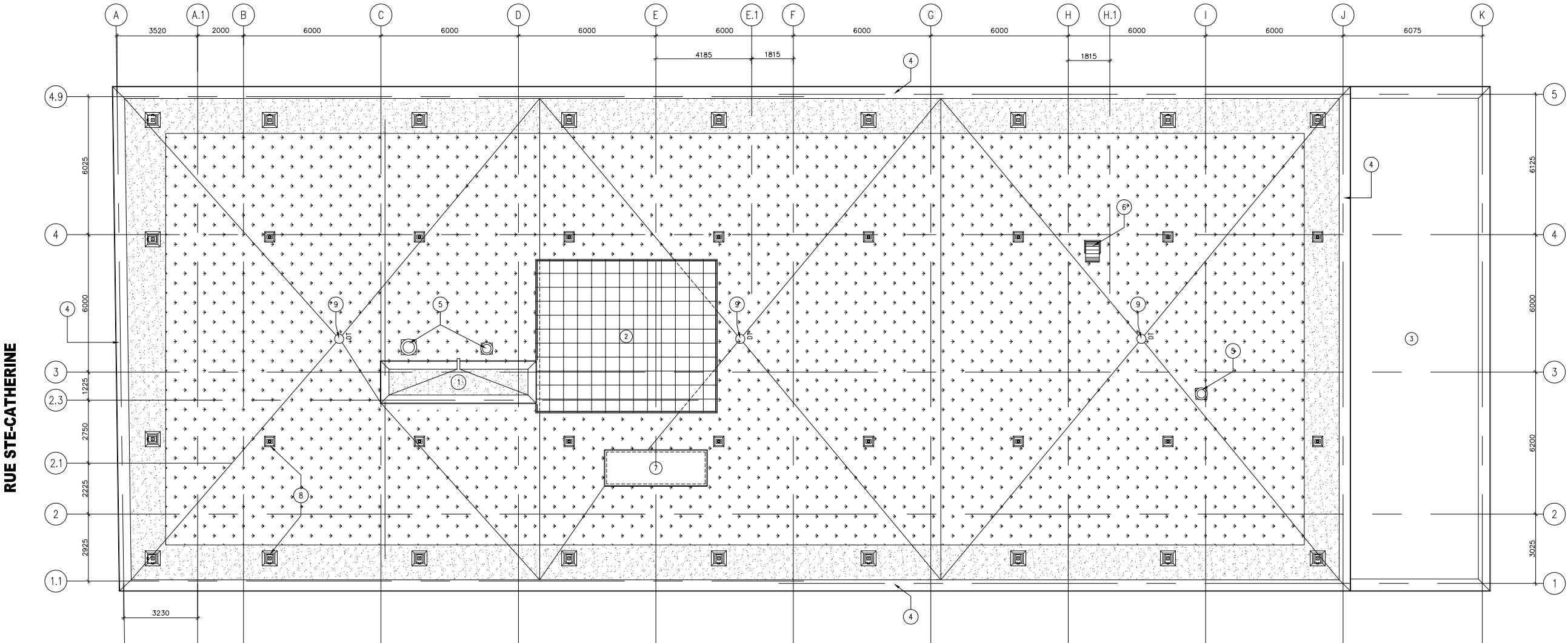


VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

1 8 NOV. 2008

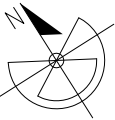
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

RUE CLARK



LÉGENDE

- TOITURE VERTE EXTENSIVE
- TOITURE INVERSÉE
- DALLAGE DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ
- APPENTIS (ACCÈS AU TOIT)
- TERRASSE (CAPACITÉ MAXIMALE = 59 PERSONNES)
- COUR DU CPE (NIVEAU 6)
- SOLIN EN ALUMINIUM PRÉPEINT
- VENTILATEURS (VOIR MÉCANIQUE)
- COLS DE CYGNE ET ÉVENTS (VOIR MÉCANIQUE)
- ÉQUIPEMENT POUR SYSTÈME DE DÉSENFUMAGE
- BOSSOIR ET CROCHETS TYPES POUR LAVAGE DES VITRES
- DRAINS DE TOITURE (VOIR MÉCANIQUE)
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9



PLAN DU NIVEAU TOIT
ÉCHELLE 1:200





VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

1 8 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME



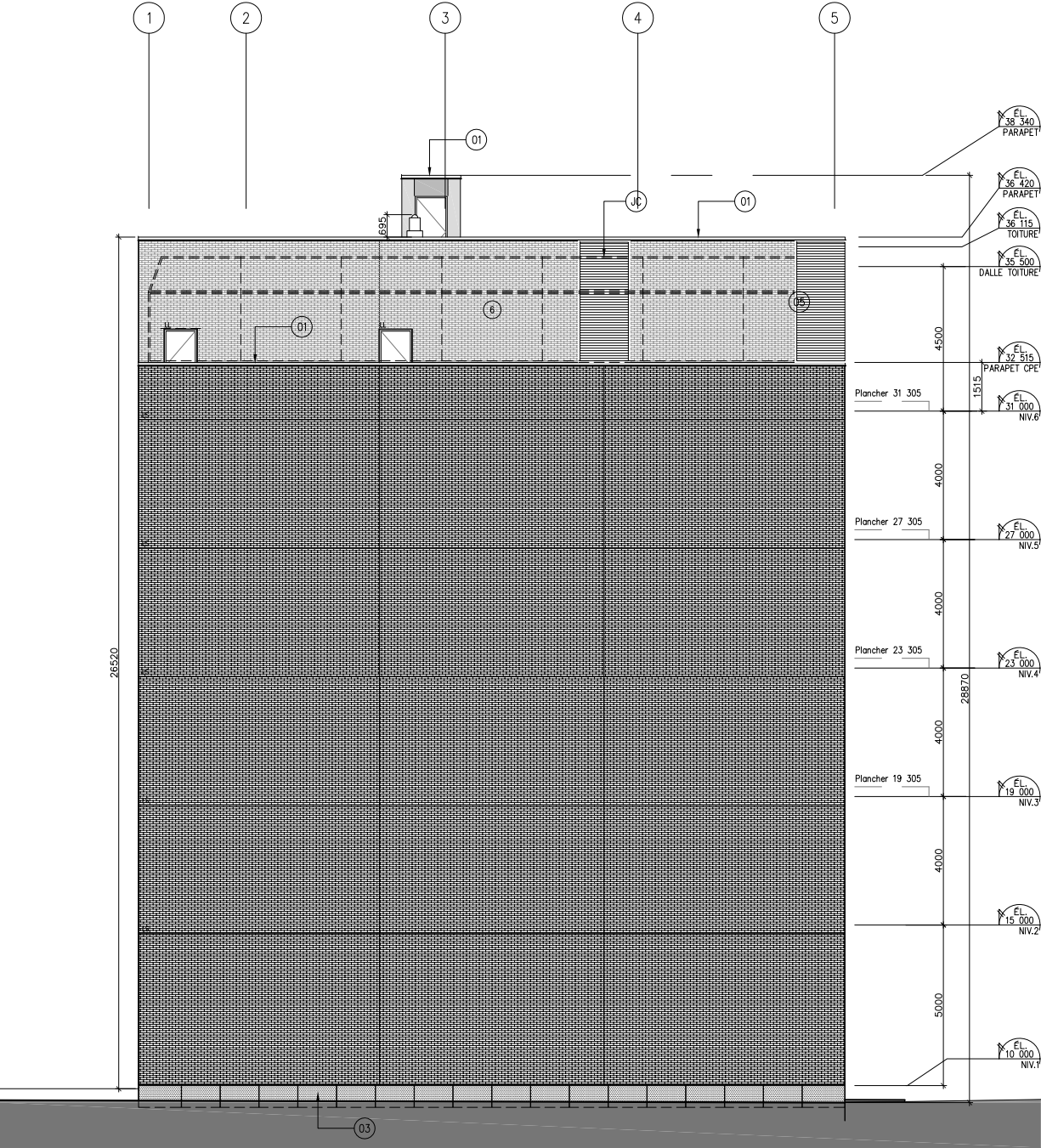
ÉLÉVATION EST
ÉCHELLE 1:200



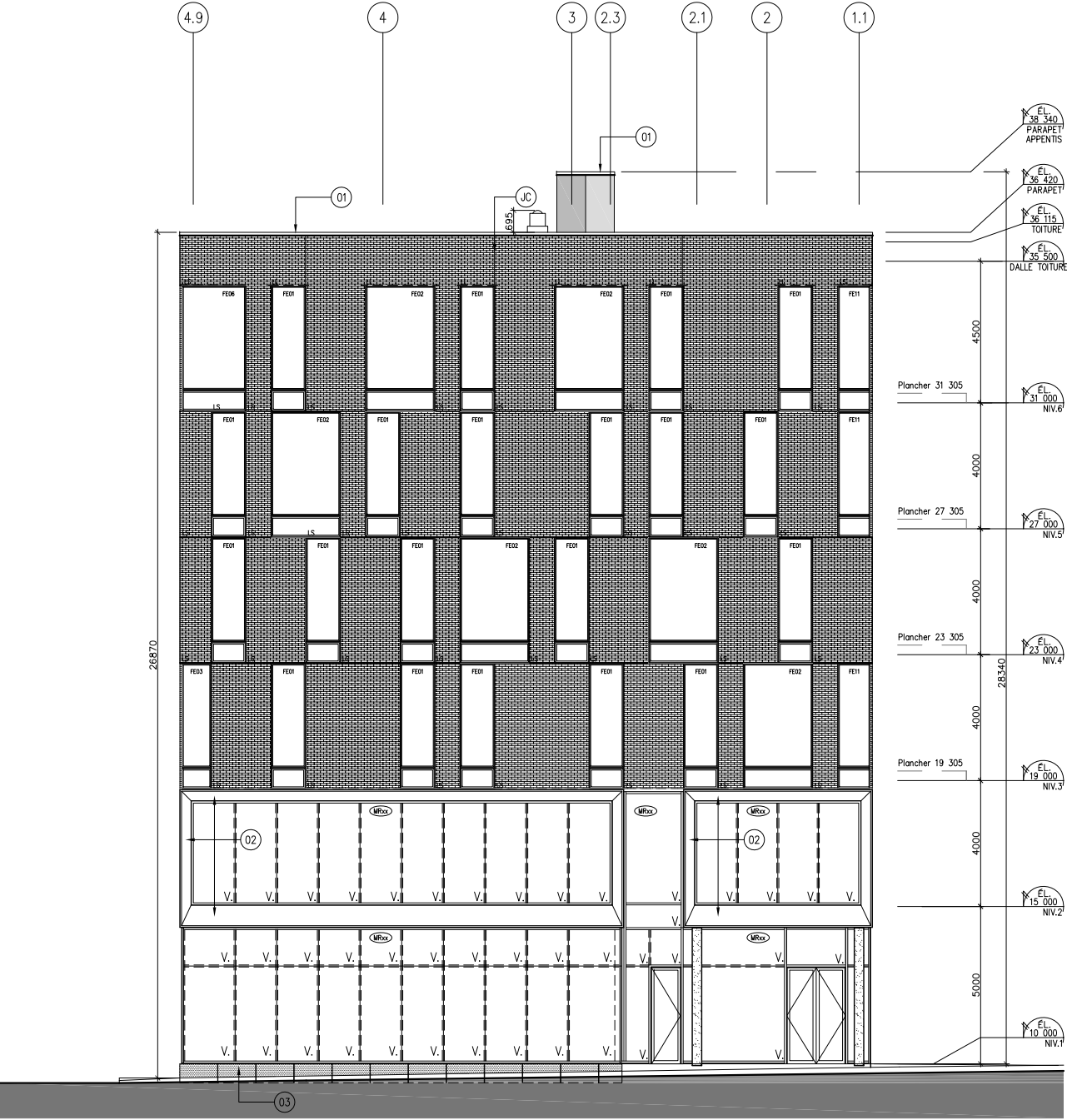
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

18 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME



ÉLEVATION SUD
ÉCHELLE 1:200



ÉLEVATION NORD
ÉCHELLE 1:200

LÉGENDE

- ◻ PAREMENT DE BRIQUE
- ◻ PANNEAUX DE FIBRO-CIMENT COULEUR 1
- ◻ PANNEAUX DE FIBRO-CIMENT COULEUR 2
- ① SOLIN EN ALUMINIUM PRÉPEINT
- ② ALUMINIUM PRÉPEINT
- ③ BASE DE GRANITE
- ④ PORTE DE GARAGE EN ACIER PRÉPEINT
- ⑤ PERSIENNES EN ACIER PRÉPEINT
- ⑥ CLÔTURE
- ⓐ JOINT DE CONTRÔLE
- LL LINTEAU LIBRE
- LS LINTEAU STRUCTURAL
- ⓐ FENÊTRE EN ALUMINIUM PRÉPEINT (VITRAGE TRIPLE)
- ⓐ MUR-RIDEAU EN ALUMINIUM PRÉPEINT (VITRAGE TRIPLE)



VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

18 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME



VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

18 NOV. 2008

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME





PROJET D'IMPLANTATION (PLAN SUJET À L'APPROBATION DE LA VILLE)				 Les Experts-Geomètres Gendron Lefebvre et Associés	
Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres				ÉCHELLE: 1:200	
LOT(S) NO(S) : 3 931 766				PRÉPARE À LAVAL, LE 1 décembre 2008.	
CADASTRE : DU QUÉBEC				PAR: FRANÇOIS BEAUSÉJOUR ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL				Copie certifiée conforme à l'original, émise le: ARPENTEUR-GÉOMÈTRE AUTORISÉ	
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL				 15522-1550-0010-6	
LEVÉ:	RECHERCHES: 08-11-27	DESSINÉ: RC	VÉRIFIÉ: FB	DOSSIER: 15522-1550-0010-6	MINUTE: 4161